

# PROGRAMME DE LA LISTE « GAUCHE UNIE »



ÉLECTIONS MUNICIPALES – MARS 2026

# Axe 1 : Démocratie participative

*Alençon a besoin d'un nouvel élan démocratique. Nous voulons redonner toute leur place aux habitant·es dans les décisions qui transforment notre ville. Notre engagement est clair : faire de la démocratie participative un mode d'action quotidien, fondé sur la transparence, le dialogue et la co-construction.*

*Les habitant·es doivent avoir les espaces et les moyens de débattre, d'élaborer et de décider des choix municipaux, de maîtriser le budget tout au long du mandat municipal, afin que la démocratie participative devienne une réalité.*

*Le budget participatif sera un levier essentiel de cette démocratie participative, avec également des conseils de quartier renforcés, une implication des citoyens sur les grands projets, la possibilité de référendums populaires pour certains grands projets.*

*Toutes les habitant·es qui vivent dans la ville pourront participer aux espaces de démocratie participative.*

## 1.1. Mettre en place un budget participatif conséquent

- Impliquer les citoyen·nes dans les décisions qui les concernent, avec **un pourcentage du budget de la ville pour les projets décidés par les habitant·es** pour les projets d'investissements dans les quartiers, selon des critères de justice sociale et climatique
- Renouveler **les conseils de quartiers** en lien avec le budget participatif
- Redynamiser **les conseils des jeunes et des sages**
- Organiser **un débat budgétaire** sur les grands projets et les orientations du mandat

## 1.2. Promouvoir la participation directe des habitant·es à la vie municipale

- Organiser **des échanges entre les habitant·es et la municipalité** pour la mise en place des outils de démocratie participative
- Permettre **l'organisation de pétitions citoyennes** et en définir les critères démocratiquement
- Permettre **l'organisation du Référendum d'Initiative Citoyenne** dès lors qu'une pétition réunissant au moins 10% des habitant·es est constituée ; le Conseil Municipal s'engage à respecter les résultats, sous réserve d'une participation minimale
- Garantir **un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux**, notamment en ouvrant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) à toutes les associations et aux citoyen·nes qui le souhaitent, avec la possibilité d'auditionner des expert·es et de demander tout document utile

## 1.3. Favoriser la participation de toutes et tous

- Soutenir les campagnes pour **le droit de vote des étrangers**
- Accorder **le droit de vote aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·es résidant** sur le territoire communal lors des votations citoyennes

- **Ouvrir l'ensemble des instances participatives** aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·es résidant sur le territoire communal
- Mener **des campagnes locales** d'inscription sur les listes électorales
- Développer **des panneaux d'expression libre** dans tous les quartiers
- Mettre à disposition **un réseau de salles accessibles gratuitement** pour les associations, syndicats et organisations politiques

#### **1.4. Des élu·es qui rendent des comptes à la population**

- Élaborer une **charte de l'élu·e** en spécifiant que les élus sont au service de la population et ne sont pas des professionnels de la politique, cumulant des mandats durant des dizaines d'années
  - Signer la **charte anti-corruption**
  - Rendre publique la **déclaration de patrimoine** du maire et des élu·es
  - **Indemniser tous les élu·es** y compris ceux sans délégation et ceux de l'opposition
  - Donner **aux conseillers municipaux de l'opposition** les moyens d'exercer leur rôle
-

## Axe 2 : Des politiques sociales, éducatives et de prévention et non de répression

*Les politiques répressives fragilisent nos libertés publiques, elles stigmatisent les habitant·es des Quartiers Populaires et les personnes issues de l'immigration, tout particulièrement les jeunes, souvent ciblés par l'action de la BAC.*

*La véritable insécurité, c'est le chômage et la précarité ; c'est l'abandon des populations discriminées et paupérisées ; c'est la disparition des services publics ; c'est l'affaiblissement du tissu associatif ; c'est la fragilisation des centres socioculturels.*

*Face à ces politiques qui nourrissent la peur, nous affirmons une autre voie : remettre au cœur de la ville le lien social, la santé, l'éducation, la prévention, pour construire une ville accueillante, solidaire, vivable pour toutes et tous.*

*Nous nous opposerons avec détermination à toute surenchère sécuritaire, parce qu'elle divise, qu'elle entretient l'inquiétude, et qu'elle alimente le racisme et toutes formes de discriminations. A ce titre, la vidéosurveillance a partout fait la preuve de son impuissance : elle n'aide quasiment jamais à la résolution des cas d'agression ou de « délinquance », sans commune mesure avec ses coûts exorbitants. Plutôt que d'empêcher les agressions, elle les déplace. Elle est inefficace et coûteuse pour la collectivité.*

*Notre priorité : une ville qui protège en renforçant l'égalité, pas en renforçant la répression.*

### 2.1. Mettre la prévention et la médiation au cœur de la tranquillité publique

- Construire, avec les habitant·es, **de véritables politiques de prévention** qui répondent aux besoins du terrain plutôt qu'aux logiques répressives imposées d'en haut
- Redonner **toute leur place aux médiateurs·trices et équipes de proximité** : des professionnel·les formé·es, capables de créer du lien et de retisser la confiance là où les dispositifs répressifs ont échoué
- Réactiver un **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) réellement ouvert, où habitant·es et acteurs locaux participent pleinement aux décisions
- Porter la **création de postes de gardiens d'immeuble** en lien avec les bailleurs sociaux (concierges de proximité)

### 2.2. Redéfinir les missions de la police municipale

- Ré-affirmer la **mission première** de la police municipale : **protéger toutes et tous dans l'espace public**, et en priorité les personnes les plus vulnérables
- **Désarmer** la police municipale
- Rendre chaque **contrôle d'identité transparent** grâce à la délivrance d'un récépissé
- Former tous les personnels municipaux pour **combattre réellement le racisme institutionnel et les pratiques discriminatoires**

- Crée un **service municipal d'accueil dédié aux victimes de violences policières**, offrant un accompagnement juridique, psychologique et humain, pour que plus aucune personne ne se retrouve seule face à ces violences

### **2.3. Réorienter l'argent dévolu à la vidéo-surveillance**

- Démanteler le réseau de **caméras de vidéo-surveillance**
  - Utiliser le budget ainsi économisé pour **des actions en faveur d'actions sociales**
-

## AXE 3 : Écologie et développement

*L'humanité, du fait de ses activités, fait face au plus grand défi de son histoire. Elle est confrontée aux dépassemens de nombreuses limites planétaires, notamment le réchauffement climatique, les pollutions et la destruction de la biodiversité. Ces évolutions menacent à terme la survie de l'espèce humaine.*

*Alençon et ses habitant·es sont déjà atteint·es par les effets de la crise écologique, à travers par exemple l'accroissement de la fréquence des canicules et des sécheresses. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent d'user de tous les moyens à la disposition de la municipalité pour limiter autant que possible ces évolutions. Elles touchent chacun·e d'entre nous, et particulièrement les plus modestes. Il est nécessaire de réduire nos impacts environnementaux, d'adapter la ville et la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) et se préparer aux défis à venir.*

*Nous ne pouvons pas tout localement mais nous devons faire notre part. Cela passe par la sobriété de nos modes de vie, une amélioration de la capacité de résilience locale face aux aléas. Il nous faudra pour cela davantage de solidarité, agir en vue de la meilleure qualité de vie possible, accompagner les acteur·trices du territoire dans la réalisation de leur transition écologique.*

### 3.1. Planifier l'évolution de la ville et du territoire

- Élaborer un **Agenda 2030** en s'appuyant sur les conseils citoyens, des réunions publiques, une participation en ligne, et associant l'ensemble des acteur·trices du territoire. Il visera à mettre en œuvre une réduction de l'empreinte écologique locale. Il intégrera les recommandations des documents d'urbanisme, du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) et de la stratégie de résilience du territoire

-Adopter un **plan d'éducation populaire**, adossé à une ligne budgétaire dédiée. Il confortera des dispositifs existants comme le passeport Développement Durable (DD) dans les écoles et s'élargira pour le grand public à des initiatives festives, associant les centres socioculturels et le monde associatif

### 3.2. Aménager et adapter la ville et son patrimoine

-Réfléchir à l'**avenir du château** : vers un « château immersif » de l'identité du territoire, de l'histoire du château, de la mémoire locale, de la dentelle, de Moulinex, en passant par l'imprimerie...

-Créer un **lieu dédié à la connaissance de la nature locale** pour tous les publics (enfants, adultes, scolaires, touristes...) dans une démarche participative à la Fuie des Vignes, sur la ferme, propriété de la ville. Ce lieu servira par ailleurs à développer une production alimentaire bio grâce à l'usage des terres agricoles par des maraîchers

-Adopter un **plan pluriannuel de végétalisation de l'espace public** afin de lutter contre la pollution de l'air et les îlots de chaleur, de favoriser la faune et de la flore et réduire la rapidité des écoulements de l'eau. (exemple : par l'aménagement continu des berges de Sarthe)

### 3.3. Amplifier la bifurcation énergétique

- Adopter **un plan de développement des énergies renouvelables** en mobilisant la participation des citoyen·nes (exemples : ombrières au boulodrome, parking de la Gare), des acteur·trices locaux et des entreprises
- Se fixer l'objectif de **supprimer le chauffage par les énergies fossiles** (fuel, gaz, ...) pour les bâtiments publics et les équipements municipaux, et de les remplacer par le raccordement aux réseaux de chaleur urbains, le solaire, les pompes à chaleur, la géothermie, la récupération de chaleur
- Réduire ou éteindre **l'éclairage public** avec une adaptation aux besoins des activités nocturnes et à la tranquillité publique
- Renforcer **l'accompagnement des habitant·es** (administratif, technique voir financier dans certains cas) voulant faire des travaux d'économies d'énergie dans le cadre du service France Rénov existant au sein de la Communauté Urbaine

### 3.4. Développer des mobilités diversifiées

- Aménager **des boulevards apaisés et plus fluides pour tous** (piéton·nes, cyclistes...) avec un accès sécurisé aux établissements scolaires, aux bâtiments publics et aux commerces, pour les mobilités douces
- Réduire progressivement **la tarification des transports en commun pour aller vers la gratuité** en commençant par les moins de 25 ans, les privé·es d'emploi et les usager·es disposant de faibles revenus

### 3.5. Développer des activités économiques soutenables

- Soutenir le commerce de ville en utilisant les procédures légales et contraignantes telles les Opérations de **Restauration Immobilière** (ORI), le droit de préemption et la taxation sur les espaces inoccupés, et ainsi contribuer à faire baisser le prix des loyers de centre-ville
- Développer **une monnaie locale complémentaire sur le territoire** pour garder un maximum de pouvoir d'achat orienté vers les produits locaux. Elle permettra donc de réinjecter des dépenses de consommation dans l'économie locale
- S'engager dans **la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) »** et créer une Entreprise à But d'Emplois (EBE). Faire un diagnostic à la fois sur le nombre de personnes en besoin d'insertion et les activités socialement utiles non réalisées sur le territoire
- Soutenir **les tiers-lieux agissant sur la transition écologique** sur le territoire communal
- Mettre à disposition des citoyen·nes **des plateformes dédiées pour favoriser la création de Services d'Échanges Locaux (SEL)**

### 3.6. Accompagner la transition écologique du monde économique

- Accompagner les **entreprises et les commerces vers la transition** avec un appel à

projet TPE – PME, permettant d'accorder une aide financière et technique aux lauréat·es

- Relancer **l'aide au diagnostic et un plan d'action TPE et PME**, sur les économies d'énergie, de flux et matières.

### 3.7. Développer une alimentation locale et biologique

- Construire **une filière alimentaire en régie ou régie intéressée** : production (ferme municipale), transformation (légumerie, cuisine centrale) jusqu'à la restauration collective pour atteindre dès que possible 100 % de produits bio ou durable et locaux.

- Proposer **des assises de l'alimentation locale** pour fédérer les acteur·trices locaux·ales et engager une expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

### 3.8. Garantir l'accès à l'eau

- Instaurer **la gratuité des 15 premiers m<sup>3</sup> d'eau** dans la tarification progressive de la consommation d'eau potable en intégrant des critères sociaux

- Accroître **la récupération des eaux de pluie** pour les besoins de la collectivité (nettoyage, arrosage...) et pour les bâtiments neufs du secteur privé

- Créer **des fontaines à eau** potable sur les espaces publics

- Multiplier et moderniser **les WC publics en ville**

### 3.9. Rénover le service des déchets

- Faire le **diagnostic du fonctionnement** de services d'enlèvement des ordures (nombre, taille, accessibilité des espaces de dépôts ; rythme de l'enlèvement ; méthodes du tri sélectif) à l'échelle de la Communauté Urbaine

- Étudier en amont du renouvellement du contrat du déléguétaire et avec les citoyen·nes, un meilleur recyclage et **valorisation des déchets et ordures ménagères** afin de générer des recettes

- Créer **une équipe d'intervention de nettoyage** de la voie publique et d'enlèvement des encombrants, mobilisable par une application ou par téléphone

## Axe 4 : Les politiques d'urgence sociale

*Lutter contre les inégalités sociales doit être au cœur des priorités d'une municipalité. Le projet de loi de finances 2026 va continuer d'aggraver la situation des populations les plus pauvres. Localement, cela aura des conséquences dramatiques pour un certain nombre d'associations de solidarité qui ne pourront plus assurer leurs aides.*

*Alençon fait face depuis plusieurs années à une réalité sociale préoccupante. Les données statistiques montrent que près de 28 % des habitant·es vivent sous le seuil de pauvreté, soit presque le double de la moyenne nationale. La pauvreté est encore plus marquée dans certains quartiers. A Perseigne, classé quartier prioritaire de la politique de la ville, elle touche près de 58 % des habitant·es.*

*Une grande majorité des habitant·es les plus pauvres sont des femmes seules qui assument l'éducation de leurs enfants et les charges financières de la famille, freinant ainsi leur accès à l'emploi, à la formation, au logement ou encore à la garde d'enfants.*

*Ces constats traduisent des conditions de vie difficiles, une fragilisation du lien social et un risque d'enfermement durable dans la précarité pour une partie des Alençonnais·es.*

*Face à cela, un programme municipal ne peut se contenter d'agir à la marge : il doit faire de la réduction des inégalités et du soutien aux publics vulnérables une priorité centrale.*

### 4.1. Renforcer l'accès des service publics et compléter leur déploiement

*Le maintien et le renforcement des services publics sont essentiels pour les populations les plus défavorisées. Il est donc indispensable de densifier leur maillage. Leur présence de proximité est déterminante pour les ménages les plus fragiles, qui dépendent davantage d'un accès simple, visible et humain aux services essentiels. Le droit au logement, le droit à une alimentation de qualité etc... le droit à vivre dignement doivent être garantis sur notre territoire.*

#### 4.1.1. Soutenir le développement des services publics

-Développer un **réseau de guichets uniques de proximité** dans l'ensemble des quartiers pour l'accès aux droits et à des espaces de solidarité en renforçant les équipes municipales dédiées et leur formation

- Reprendre la gestion de la **restauration collective en régie**, en commençant par les établissements publics : crèches et résidences pour personnes âgées

-Renforcer le **rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** dans ses missions de pilotage et de coordination de la politique sociale municipale. Faire évoluer ses missions, en articulation avec les collectivités territoriales (Conseil Départemental) et l'État.

#### 4.1.2. Développer des aides a partir des diagnostics existants et de diagnostics complémentaires

- Construire et expérimenter une **Sécurité Sociale Alimentaire (SSA) à l'échelle du territoire**. A cette fin et à titre d'expérimentation, des mesures concrètes seront élaborées par la Ville et/ou la Communauté Urbaine et l'ensemble des acteur·trices de la solidarité locale (associations caritatives, CCAS, épiceries sociales et solidaires, centres

socioculturels, producteur·trices locaux·ales, structures d'insertion, réseau santé...)

- Expérimenter un **Revenu Municipal Garanti** permettant de compléter les revenus des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, couvrant ainsi les besoins essentiels et prévenant les situations de grande pauvreté

- Expérimenter **une mutuelle municipale** pour les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune

- Crée **une carte famille monoparentale** donnant des accès spécifiques à des droits (crèches, logement, centres de santé municipaux...), des temps libérés - avec gratuité ou tarifs préférentiels - et des accompagnements personnels ou tournés vers les enfants

-Créer ou contribuer à créer **un service local funéraire** moins cher pour les familles avec un accompagnement adapté et créer **une salle d'accueil communale à usage gratuit** pour les cérémonies de sépultures civiles adaptées et à proximité des cimetières

## 4.2. Rendre accessibles les droits fondamentaux

### 4.2.1. Se nourrir

*Face à la hausse du coût de la vie, aux inégalités croissantes et aux défis environnementaux, les collectivités locales jouent un rôle déterminant pour construire des systèmes alimentaires plus justes, plus durables et plus solidaires. Il faut veiller à ce que chaque habitant·e puisse se nourrir dignement et qu'aucun·e ne reste sans solution. Ces actions seront mises en place dans le cadre de la Sécurité Sociale Alimentaire.*

- Soutenir et développer **les épiceries sociales et solidaires** par des subventions, la mise à disposition de locaux ou la participation à l'achat de denrées alimentaires en favorisant les projets prenant en compte la diversité des publics (grande précarité, étudiants, sans-papiers...) et incluant des dimensions pédagogiques (ex : atelier culinaire)

- Proposer, en lien avec les associations, **des dispositifs de soutien à l'achat dans des réseaux solidaires et de qualité** destinés aux familles les plus modestes, les jeunes et les personnes âgées. **L'utilisation d'une monnaie locale** est à envisager pour favoriser l'autonomie et la dignité

- Mettre en place **la gratuité immédiate des cantines** (scolaires et celles des travailleurs) pour les familles en dessous du seuil de pauvreté et renforcer **la progressivité des tarifs** en faveur des petits revenus

- Servir dans les cantines des repas avec des produits locaux de qualité et bio, **un choix végétarien à chaque repas et une végétalisation (sans produit animal) d'au moins un repas dans la semaine**. Ces évolutions imposent **une formation des personnels**

### 4.2.2. Se loger

*Plus d'un quart de la dépense de consommation finale des familles est allouée au service du logement. Il s'agit du premier poste de dépenses, toujours en croissance, loin*

*devant l'alimentation ou les transports. Ce sont des dépenses qui pèsent davantage sur le budget des ménages les plus modestes. Les représentant·es de la commune font partie des conseils d'administration des offices logeurs et à ce titre, ils doivent défendre une politique de construction des logements publics afin de réduire les inégalités et de pallier le manque de logements pour certaines catégories de population et favoriser la mixité sociale au sein de la Communauté Urbaine.*

- Intégrer au guichet unique des quartiers **une permanence d'information et d'accompagnement des locataires**, en lien avec les associations de défense des locataires
- Développer **des logements sociaux en assurant la mixité sociale** et en veillant à la **transparence de leur attribution**
- Agir auprès des partenaires pour **mettre à disposition des bâtiments pour accueillir des hébergements d'urgence** pour les personnes sans abri
- Impulser et accompagner les projets d'**habitat coopératif, partagé et participatif**
- Prendre des arrêtés municipaux d'**interdiction des expulsions, des coupures d'énergies**
- Contribuer à la lutte contre les « marchands de sommeil » en mettant en œuvre le « **permis de louer** » (autorisation préalable de mise en location) en s'associant avec les autorités compétentes et associations de locataires
- Lutter si besoin, contre **les abus des plateformes de location comme Airbnb** et les encadrer de manière plus stricte si nécessaire

#### **4.2.3. Se soigner**

- Ouvrir **un second centre de santé municipal** réunissant en un même lieu les professionnels et services publics et associatifs (Protection Maternelle Infantile, planning familial, médecins, infirmier·es, gériatrie et associations...). Il mènera des actions de prévention (alimentation, sexualité, contraception, Maladie Sexuellement Transmissible, violence...) et garantira l'accès aux soins pour toutes et tous, y compris les personnes sans ressources ou sans papiers. Il assurera également la prise en charge des problématiques spécifiques des femmes
- Créer **un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** qui aura notamment pour mission l'élaboration de programmes de logements passerelles et inclusifs ciblés pour les personnes en souffrance psychique

#### **4.2.4. S'insérer dans la société**

- Soutenir les démarches collectives et participatives **des collectifs de chômeur·euses et de précaires**

### 4.3. Prendre soin de l'enfance et de la jeunesse

*Sur l'arrondissement d'Alençon, le taux de pauvreté est estimé à 24,6% parmi les moins de 30 ans. Il est nécessaire de construire une politique de la jeunesse ambitieuse avec les jeunes de tous les quartiers pour combattre les inégalités et donner des perspectives. Cette politique doit prévoir des actions d'accompagnement à la parentalité.*

- Renforcer **le service public local de la petite enfance** en proposant des modes d'accueil diversifiés (horaires atypiques) à taille humaine et adaptés à toutes (crèches, multi-accueils, lieux d'accueil enfants-parents, Maison Verte, Relais Assistantes Maternelles...)

- Élaborer **avec et pour la jeunesse** une politique qui mette en synergie les actions menées par le service jeunesse, les associations, les centres socioculturels et permette aux jeunes de construire des projets visant le bien commun, dans un cadre de mixité sociale

### 4.4. Prendre soin de nos aîné·es et bien vieillir

*Certain·es seniors sont actifs mais d'autres seniors sont très isolé·es, en raison de difficultés sociales, financières ou de santé. Il faut donc inventer des formes de vie commune, organiser l'entraide entre les générations afin de permettre aux personnes âgé·es de garder une place active dans la société.*

- Soutenir **les projets de logement** partagé adaptés pour les seniors

- Mettre en place des structures d'accueil **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges**, tels les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), les résidences personnes âgées à des tarifs abordables (structures d'accueil, logement partagé adapté, service de maintien à domicile, service d'aide aux aidants...) en favorisant le lien inter-générationnel

- Favoriser **le lien inter-générationnel** en facilitant la mise en relation des personnes âgées avec les associations de soutien scolaire, lien social dans les quartiers, animation événementielle, visites à domicile, etc

## Axe 5 : Une ville égalitaire en lutte contre les discriminations

*La société capitaliste s'appuie sur un ensemble de systèmes d'oppressions, s'articulant entre eux, pour maintenir la domination d'une classe sur l'ensemble du corps social. Ces systèmes diffusent dans l'intégralité de la société (à travers les âges, les classes sociales, les catégories socioprofessionnelles, les territoires, les médias et la culture...). Ils frappent une majorité de l'humanité en les assignant à des constructions sociales : les femmes, les enfants, les personnes racisées, les personnes LGBTI+, les personnes handicapées les personnes victimes d'islamophobie, les personnes victimes d'antisémitisme et de toutes discriminations religieuses,... Ils créent des critères de vulnérabilité qui exposent les individu·es à des violences, qui entretiennent la précarité et les excluent. Ces violences discriminatoires ont un coût important pour la société et les collectivités puisqu'elles impactent la santé des personnes concernées, leur accès au travail, au logement etc.*

*Afin de garantir l'accès aux droits et la construction d'une société juste et égalitaire, traiter les violences ne suffit pas : il nous faut des outils de prévention, des structures d'accompagnement des victimes et de prise en charge des agresseurs. La priorité politique est la déconstruction de ces systèmes d'oppressions y compris à l'échelle communale.*

### 5.1. Une politique municipale de lutte contre les discriminations

#### 5.1.1. Un CCAS aux missions augmentées et renforcées

*Retravailler les missions du CCAS en développant les actions dédiées aux luttes contre les discriminations. Le CCAS doit avoir les moyens d'agir comme un service de solidarité active par un renforcement et la formation de son personnel, en cogestion avec les associations expertes, un budget prioritaire et le renforcement de la délégation à la lutte contre les discriminations.*

- Soutenir et développer **l'action et la prévention pour les droits humains** autour des droits des femmes, de la lutte contre les LGBTIphobies, contre le racisme et la xénophobie et contre le validisme
- S'appuyer sur les dispositifs et associations existants pour créer **des espaces d'accueil, éventuellement mobiles**, offrant un accompagnement gratuit et juridique aux victimes
- Mener **des campagnes d'information et de sensibilisation** dans l'espace public
- Former par des associations expertes des droits humains (Le planning familial, Orn'enciel, Cimade...) l'ensemble des agent·es municipaux à la prévention, **à l'accueil des personnes victimes de discriminations et à l'égalité femmes-hommes**, incluant la prévention des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement, du racisme, des LGBTIphobies et du validisme

#### 5.1.2. Une municipalité en soutien des victimes

- Se constituer (le ou la maire) en **partie civile pour soutenir toute victime de violences ou de discriminations** au sein de la municipalité.

## 5.2. Droit des femmes : combattre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

### 5.2.1. Combattre les VSS : de la prévention à l'accompagnement des victimes

- Accompagner, renforcer le **financement pour les associations féministes** (le Planning familial...) et les associer aux campagnes d'information via les outils de communication de la ville
- Soutenir **les plans de lutte contre le harcèlement sexuel au travail**, en lien avec les organisations syndicales de la collectivité
- Développer et soutenir **un lieu d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence**, avec ou sans enfants, et augmenter les hébergements ainsi que l'accompagnement pour les femmes victimes de violences (conjugales, prostitution subie)
- Développer **des marches exploratoires sous le prisme du genre** pour aménager un environnement urbain favorable aux femmes (éclairage public, mobilier urbain, etc.)

### 5.2.2. Dégenerer la ville

- Féminiser la ville dans **le nommage des espaces et bâtiments publics**
- Financer les projets repensant l'aménagement **des cours de récréation comme des espaces non genrés** dans les écoles
- Modifier **les pictogrammes des espaces publics** qui véhiculent des stéréotypes de genre (toilettes, espaces « change bébé ») et installer des tables à langer dans toutes les toilettes

## 5.3. Combattre les LGBTIphobies

### 5.3.1. Combattre les LGBTIphobies : de la prévention à l'accompagnement des victimes

- Penser la **formation de tous les professionnels accueillant des publics au sein des services municipaux**, sur l'éducation à la vie affective et sexuelle intégrant les questions de genre et les personnes LGBTI, co-construite avec les associations expertes
- Former les personnels de la police municipale aux problématiques liées à **l'accueil des personnes LGBTI+**, afin qu'ils connaissent les critères de discrimination (orientation sexuelle, identité de genre, état de santé) et les nouveaux délais de prescription. Prêter une attention particulière à la situation des personnes trans et à leur état civil
- Créer, développer ou soutenir **un lieu d'accueil pour les personnes (notamment mineures) en rupture familiale** du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Mener des campagnes contre les LGBTIphobies

### 5.3.2. Faire de la ville d'Alençon une ville inclusive par la visibilisation des vécues LGBTI+

- Soutenir activement **les Marches des Fiertés** comme événements de visibilité, de revendication

**et de célébration des droits LGBTI+,** en collaboration avec les associations locales, en facilitant leur organisation logistique, en garantissant leur sécurité et en y participant institutionnellement de manière visible (expositions, conférences, projections, ateliers, sauvegarde et valorisation des productions culturelles et militantes LGBTI passées et présentes)

- Crée une délégation (avec un·e adjoint·e) aux droits des LGBTI+

## 5.4. Combattre le racisme et la xénophobie

### 5.4.1. Faire d'Alençon une ville d'accueil

- Agir auprès des partenaires pour mettre à disposition des bâtiments pour **accueillir des hébergements d'urgence pour migrant·es** et assurer un accueil permanent de toutes les personnes sans condition de titre de séjour qui le souhaitent pour qu'elles puissent se reposer et recréer une vie collective en attendant la stabilisation de leur situation

- Lancer une réflexion au sein de la Communauté Urbaine, avec les personnes concernées sur les zones d'accueil pour les « gens du voyage » pour améliorer les conditions de stationnement et de vie

- Soutenir des actions de solidarité et des activités coconstruites avec les personnes migrantes (cours de français, cuisines participatives, etc.) par le prêt de locaux ou un soutien financier

- Soutenir le recrutement des interprètes pour améliorer l'accès aux droits en partenariat avec les associations de solidarité

### 5.4.2. Construire une culture de la solidarité

- Soutenir, accompagner les associations qui défendent les droits humains **notamment** les migrants non pris en charge par l'État (Cimade, Réseau Éducation Sans Frontières, Rayon de soleil,...), et associer à leurs actions le CCAS et les services de la collectivité (mise à disposition d'espace, financement, coordination...)

- Développer les actions de mise en lumière de la mémoire coloniale et de l'histoire de l'immigration (aux Archives municipales, au musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, dans la programmation culturelle de la Ville...)

### 5.4.3. Incrire l'engagement politique de la ville à l'échelle internationale

- S'engager dans des actions de plaidoyer et de solidarité internationale en participant à des réseaux comme l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)

- Promouvoir des jumelages avec des communes du monde entier pour soutenir les peuples opprimés, commencer par un jumelage d'Alençon avec une ville palestinienne, et faire voter par le conseil municipal une motion en soutien aux peuples opprimés

## 5.5. Lutter contre le validisme et le manque d'accessibilité

### 5.5.1. Créer des commissions locales représentatives pour penser les questions d'accès, de mobilités... avec et par les personnes et les associations

- Créer “un bureau” représentatif, constitué de personnes handicapées représentantes d’elles-mêmes ou de structures (Etablissements et Services d’Accompagnement par le Travail, Foyers...) qui sera une instance ressource dans l’élaboration des politiques locales d’inclusion
- Réaliser l’objectif de « zéro lieu inaccessible » (écoles, lieux et transports publics, etc.) et prioriser l’accès des personnes handicapées ou à mobilités réduites dans les logements, les transports et les services publics, notamment par l’installation d’ascenseurs ou de rampes, équipements utiles à toutes et tous (femmes enceintes, poussettes, personnes âgées)
- Développer et engager les aménagements d’accessibilité nécessaires dès que besoin pour accueillir tous les enfants et tous les personnels dans les lieux éducatifs et collectifs

### 5.5.2 Assurer l'accueil des personnes en situation de handicap dès la petite enfance

- Rendre accessible l'accueil de tous les enfants dans les crèches publiques, Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), etc
- Soutenir ou créer des postes de professionnel·les pouvant accompagner l'enfant entre ses différents moments de vie : quotidienne, collective et familiale

### 5.5.3 Favoriser les bourses à matériel médical (fauteuils roulants, planches de transfert, etc.) ainsi que les ateliers de réparation, d'adaptation et d'aménagement (ergonomie)

## Axe 6 : Habiter sa ville, s'exprimer, se divertir : arts, cultures et sports à Alençon

### 6.1. Arts et culture pour tous et toutes

*Les arts, les cultures et les sciences sont des moteurs essentiels d'ouverture d'esprit, d'émancipation et de transformation sociale s'ils ne sont pas instrumentalisés ni réservés au monopole d'une élite, mais considérés comme l'expression d'un langage universel humain. L'art, en transformant notre rapport au réel, nous invite à regarder différemment ce qui nous entoure et peut bousculer nos certitudes. Les sciences, en expliquant et en donnant à comprendre, transforment notre regard, éclairent les complexités du vivant, du social, du politique et de l'environnement, et fondent l'action collective.*

*Il est nécessaire de développer des actions de compréhension scientifique associées à une offre artistique et culturelle pour lutter contre les obscurantismes, les racismes, les discriminations et toutes les formes de négationnisme.*

*Garantir la diversité et la liberté de création, d'expression et d'association constitue un pilier majeur du projet. Cela passe par un soutien affirmé aux artistes, aux compagnies, aux structures locales, aux artisans et à toutes celles et ceux qui contribuent à la vitalité culturelle du territoire. Leur reconnaissance est indispensable pour construire des politiques adaptées et ambitieuses. Le programme vise à encourager l'appropriation des quartiers et de la ville par toutes et tous, grâce à des projets artistiques et artisanaux favorisant l'émancipation individuelle et collective ainsi que la valorisation des initiatives existantes. Enfin, l'accès à l'éducation artistique pour le plus grand nombre, à tous les âges de la vie, doit devenir un droit effectif. La pratique, le partage et le divertissement culturels seront facilités par une politique tarifaire adaptée, pensée pour lever les obstacles sociaux et économiques.*

#### 6.1.1. Penser l'art, les sciences et la culture comme politique d'éducation populaire à tous les âges de la vie

##### Pour l'enfance

- Renforcer **le soutien des centres socioculturels** comme lieux de mixité culturelle et d'éducation populaire, en partenariat avec les équipements culturels du territoire, les associations et les artistes locaux.
- Soutenir et développer **l'action culturelle et artistique dans toutes les structures de petite enfance et d'enfance** (crèches, halte garderie, Centre social, CSH, Centre de Loisirs Maternel) en partenariat avec les structures et associations culturelles, artistiques et sur les espaces naturels.
- Développer **des projets de résidences d'artistes adaptés au monde de l'enfance**, garantissant une coopération non instrumentalisée des enfants, et étant pleinement au service de leur développement, de leur créativité et de leur socialisation.

##### Pour toutes et tous les jeunes

- Créer un **“Pass art et culture” pour les 10–15 ans** en partenariat avec les associations et structures du territoire, dans l'esprit du dispositif municipal : “choisis ton sport” > “choisis ta pratique”

- Soutenir et développer **les actions à destination des jeunes** sur le territoire : Centres sociaux, "Zone 61", etc

- Évaluer **les modes de communication et de diffusion à destination des adolescent·es** sur les actions culturelles et les festivités, afin de faciliter l'information

*Pour favoriser des espaces de lien social pour les publics de jeunes majeur·es, apprenti·es et d'étudiant·es*

- Renforcer la collaboration et le soutien au Bureau Information Jeunesse (BIJ), à la Mission locale, au Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) et à la Maison Des Étudiants (MDE) afin de **lutter contre l'isolement et la précarité et de rendre accessibles des espaces de création, de convivialité et de socialisation**

- Penser également le lien entre le campus et le centre-ville (accès aux structures et actions culturelles)

*Pour les personnes âgées en structure et à domicile*

- Soutenir les projets (compagnie, association...) du territoire portant **des expériences artistiques et culturelles donnant une place à des créations partagées**, dans une démarche émancipatrice (écriture, théâtre, photographie, arts plastiques, généalogie...)

- Consulter les personnes sur ce qui freine l'accessibilité aux offres artistiques et culturelles sur le territoire et proposer **des solutions concrètes d'accessibilité** (transport, accompagnement intergénérationnel, actions sur lieu de résidence, rencontres...)

### **6.1.2. Penser les espaces pour toutes les cultures : vie de quartier et convivialité**

- Installer du **mobilier urbain de convivialité** en concertation avec les conseils de quartier : barbecues, tables, chaises, bancs, estrades, abris, etc., dans les parcs et tous les quartiers, ainsi que des espaces de jeux d'échecs, jeux de cartes, etc

- Soutenir et développer **les événements de proximité** en s'appuyant sur les habitants, centres sociaux, structures culturelles et associations de quartier

- Faciliter et soutenir **l'organisation d'une université populaire** porteuse d'événements, de spectacles vivants, de conférences et d'expositions dans les lieux non dédiés (parcs, places, bars, guinguettes, espaces temporaires)

### **6.1.3. Soutenir les artistes et la création artistique**

- Soutenir **les artistes, associations et structures culturelles engagé·es** dans une réflexion sur la justice sociale et climatique

- Soutenir les artistes locaux, émergents ou confirmés, par **des financements dédiés et/ou un revenu minimum**

- Contribuer à **un réseau de soutien aux artistes en exils**, créer un dispositif de résidence et de bourse en partenariat avec des associations comme Chapelmèle

- Mettre à disposition **des lieux vacants municipaux ou en location pour des projets artistiques temporaires** de collectifs d'artistes ou d'habitant·es (pratiques amateur ou professionnelle)

#### **6.1.4. Incrire les structures communautaires culturelles et artistiques dans une politique d'accès pour toutes et tous**

- Maintenir la **gratuité des médiathèques** et garantir un **nombre suffisant de personnels**. Élargir l'amplitude horaire d'ouverture (Courteille, Perseigne, Aveline...). Soutenir les moyens humains notamment au niveau du service éducatif pour l'accueil des publics de tous les quartiers
- Assurer au conservatoire et aux ateliers du centre d'art les **moyens nécessaires pour offrir une éducation artistique et culturelle diversifiée** dans toutes les disciplines artistiques et réellement à tous publics. Renforcer la mixité et l'accès à toutes et tous (enquête)
- Soutenir et mutualiser **les équipements permettant la pratique des arts vivants** (salle répétition...)

#### **6.1.5. Partager le patrimoine**

- Impliquer et sensibiliser les habitants dans **des projets de rénovation et de valorisation du patrimoine** de l'histoire des hommes et des femmes d'Alençon : château, architecture, objets (Moulinex), quartiers, tours, programme de logement front populaire (Courteille)...
- Planifier l'entretien et la valorisation du patrimoine, développer la **dimension éducative à l'occasion de fouilles archéologiques préventives**

### **6.2. Des espaces et des pratiques ludiques, physiques et sportives : accessibles à toutes et tous**

#### **6.2.1. Organiser des assises afin de développer collectivement une politique du sport avec les acteurs et les actrices**

- Lancer **un audit des infrastructures sportives actuelles et des besoins** qui serviront à l'élaboration d'un projet de construction et de gestion d'équipement sportif (gymnases, base de plein air, espaces de pratique couverts sans chauffage...)
- Mettre en place **un label valorisant les bonnes pratiques des clubs et associations** sur les plans social, économique, et écologique, et sur la prise en charge des usagers en situation de handicap
- Répartir équitablement les subventions en élaborant **des critères transparents**
- Inclure au débat le **financement du sport professionnel**
- Adapter la **mise en commun d'équipements et de ressources** entre les différentes structures sportives de la commune

#### **6.2.2. Développer des pratiques physiques et sportives de plein air pour toutes et tous**

- Créer un dispositif pour **permettre aux enfants de pratiquer et de découvrir** dans une année plusieurs activités mixtes de plein air et/ou collectives en lien avec les associations (Canoë, escalade, randonnée, sports collectifs, roller...)

- Développer **les Terrains d'AVenture** (TAV) destinés aux enfants et aux jeunes, reposant sur quatre principes : jeu et activité libre, libre accès, gratuité et expérimentation en autonomie

### **6.2.3. Favoriser les pratiques physiques et sportives féminines**

- Enquêter auprès des filles et des femmes et expérimenter **des créneaux non mixtes temporaires** pour favoriser l'autonomisation et l'appropriation des pratiques par les femmes et les filles, en lien avec les clubs, associations et centres sociaux utilisant les équipements sportifs
- Soutenir la pratique sportive féminine, mixte et non mixte, en adaptant les équipements et en élaborant ou renforçant, avec les associations locales, **une charte de lutte contre les discriminations** (en veillant à une offre diversifiée accessible via les tickets sports)

### **6.2.4. Rendre accessible et inclusif les pratiques physiques et sportives pour toutes et tous**

- Favoriser la **pratique de l'handisport** en rendant tous les équipements accessibles et en soutenant les clubs inclusifs
- Créer **des garderies ludico-sportives** au sein des équipements municipaux pour faciliter l'accès à la pratique physique et sportive, en particulier pour les femmes (monoparentalité).
- Mettre en place **un dispositif gratuit d'apprentissage de la natation** dès le plus jeune âge, incluant transport et accompagnement
- Favoriser **la gratuité et une tarification sociale** des équipements sportifs pour garantir l'accès au plus grand nombre

### **6.2.5. Gérer, entretenir et mutualiser les équipements**

- **Rénover et entretenir** au quotidien les équipements sportifs publics de proximité (stades, piscines, équipements extérieurs en libre accès, gymnases, city parks et skateparks, etc.) **en respectant les normes environnementales**

- Refuser le « nommage » des **équipements sportifs** par des marques et leur privatisation

## **6.3. Une municipalité et une vie associative : chacune au service des projets de l'autre**

*Il ne nous paraît pas envisageable de penser la vie locale sans les premiers concernés, à savoir le secteur associatif. Nous souhaitons définir des projets communs : municipaux et associatifs, éviter la mise en concurrence des associations et fixer des objectifs partagés entre elles et la commune. Ce ne sont pas moins de 780 associations actives qui sont recensées en mai 2025. Elles interviennent dans de nombreux aspects de notre vie et sont indispensables à la réalisation de multiples politiques publiques. Beaucoup fonctionnent uniquement grâce à des bénévoles, tandis que d'autres sont également employeuses. Cette diversité implique que les préoccupations et les attentes peuvent*

*varier, mais toutes disposent d'un conseil d'administration et d'un bureau composés de bénévoles, toutes gèrent un budget et toutes agissent en fonction d'un projet associatif défini collectivement. A Alençon, il n'existe pas de réel politique associative. Pourtant, pour se développer le secteur associatif a besoin de lisibilité et de reconnaissance. Et si nous souhaitons en faire un véritable partenaire de nos politiques publiques, nous lui devons une cohérence. C'est pour cela qu'il est urgent de créer une politique associative à l'échelle d'Alençon en renforçant les missions du service dédié.*

### **6.3.1. Accueillir et Accompagner des habitant·es souhaitant créer une association sur le territoire**

- Encourager et accompagner **les initiatives portées par les jeunes**, qu'elles soient citoyennes, humanitaires ou associatives, en proposant des bourses, des locaux et d'autres formes de soutien.
- Définir **des critères d'attribution des subventions** en termes de représentativité : objets, activités, nombre de bénévoles, territoire, publics (âges, genres, etc.).

### **6.3.2. Faire de la Maison de la Vie Associative (MVA) la structure d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des associations**

- Développer **l'expertise de la MVA** pour répondre à toutes les questions juridiques ou financières, relatives à l'emploi
- Généraliser **les conventions pluriannuelles** et financer les associations pour leur fonctionnement
- Soutenir et accompagner **la mutualisation de postes communs à différentes associations** afin de garantir un revenu décent et lutter contre la précarité des temps partiels subis
- Encourager **les événements et festivals fédérant différentes associations** autour d'un projet commun (Fête d'ici et d'ailleurs, Printemps de la diversité, Carnaval, Fête du sport...)

### **6.3.4. Mettre à disposition des espaces et moyens municipaux**

- Permettre aux associations alençonnaises et aux collectifs d'habitant·es de **gratuitement des salles polyvalentes (MVA, etc.), gymnases et autres infrastructures municipales**.
- Généraliser dans tous les quartiers **les tiers-lieux et espaces de travail et d'échange ouverts** sur le modèle de la régie de quartier de Perseigne.
- Évaluer **les besoins en locaux des structures** contribuant à la vie démocratique (associations, syndicats, partis politiques, etc.) et la **rénovation de l'espace Pyramide**.

## **6.4. Une municipalité et une vie touristique : chacune au service de l'autre**

*Depuis les congés payés de 1936 jusqu'aux enjeux contemporains, le droit aux vacances constitue l'un des plus grands acquis sociaux. Prendre du repos, découvrir d'autres*

*environnements, se ressourcer, se cultiver, partir en famille ou entre amis : ce ne sont pas des priviléges mais des droits fondamentaux participant à la dignité et à l'égalité. À l'heure où les inégalités sociales tendent à se creuser, où une part croissante de la population ne part plus en vacances, la municipalité doit affirmer clairement que le tourisme populaire est un enjeu social majeur. Le temps libre est une composante essentielle de la qualité de vie, du bien-être et de l'émancipation. Le tourisme local ne doit pas être pensé comme une activité séparée de la vie municipale, mais comme un échange bénéfique entre territoire, habitant·es et visiteurs·euses. Affirmer droit aux vacances pour toutes implique des mesures concrètes. Nous proposons la mise en place d'un programme municipal ambitieux.*

#### **6.4.1. Soutenir et renforcer le programme municipal “Vacances pour toutes et tous” en partenariat avec le CCAS, les centres sociaux, les associations familiales, de jeunesse, de solidarité et les acteurs touristiques**

- Proposer **des séjours adaptés, solidaires, accessibles et choisis**
- Organiser **des sorties de découverte et des activités de loisirs** dans d'autres environnements (nature, mer, montagne, patrimoine, culture)
- Soutenir **les familles monoparentales, les jeunes autonomes, les personnes âgées et les personnes isolées**
- Développer **des colonies apprenantes, des séjours culture-sciences-arts-nature, et des projets de tourisme social** en lien avec les associations
- Faire du **tourisme local** un levier d'inclusion, de cohésion sociale et de prévention de l'isolement

#### **6.4.2. Soutenir un tourisme écologique et respectueux du vivant et des personnes**

- Développer **des pass touristiques solidaires** pour permettre aux Alençonnais·es de découvrir leur propre territoire gratuitement
- Instaurer **des journées “Alençonnais·es touristes chez eux”**, avec des visites gratuites ou à prix symbolique solidaire, afin de renforcer l'appropriation collective du territoire et la valorisation de notre patrimoine commun

#### **6.4.3. Respecter et valoriser tous les espaces du territoire d'Alençon**

- Aménager **une aire de camping car naturelle** avec possibilité de traitement des eaux usées
- Développer **le Camping communautaire** comme lieu de vacances et de loisirs pour toutes et tous
- Valoriser **les parcs et les forêts** environnantes en partenariat avec les communes de la Communauté Urbaine comme lieux de découverte culturelle, avec parcours d'art en plein air, visites guidées thématiques (biodiversité, histoire locale, contes), événements culturels hors les murs (lectures publiques, théâtre, danse, concerts)

- Mettre à disposition **des transports** pour y accéder (scolaires, CLSH...)
- Poursuivre **la signalétique des chemins** et leur valorisation
- Développer **des sentiers d'interprétation** associant patrimoine naturel, arts et sciences (Fuie des vignes)

#### **6.4.4. Un Office de Tourisme fédérateur et représentatif de tout le territoire Alençonnais·es**

- Faire évoluer l'Office de Tourisme pour qu'il valorise toutes **les richesses culturelles, patrimoniales, sportives et associatives** des quartiers d'Alençon et des communes voisines.
- Renforcer **la co-construction des offres touristiques** avec les habitants, artistes, associations et structures culturelles (La Luciole, le Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, Chapelmèle, archéologie, patrimoine industriel, etc.).

#### **6.4.5. Soutenir la Véloscénie, la vélobuissonnière...**

- Renforcer **les services aux cyclotouristes** : espaces de réparation autogérés ou accompagnés, signalétique améliorée, fontaines accessibles, espaces de détente...
- Soutenir et développer **des offres touristiques dédiées** : hébergements adaptés et solidaires, séjours vélo + culture, partenariats avec commerces et restaurateurs
- Valoriser **la Véloscénie** comme axe structurant de mobilité douce pour les habitants